

Déclaration de Séville sur l'intégration de la dimension sociale dans la recherche et la gestion des paysages culturels



Introduction

Les 30 novembre et 1er décembre 2022, s'est tenu à Séville le Symposium international sur les paysages culturels et les perceptions sociales, l'événement final du projet Paysage et société. Analyse de la Perception sociale dans les paysages culturels (PAYSOC)*, dirigé par l'Institut andalou du patrimoine historique. L'Institut andalou du patrimoine historique avec la collaboration de l'Université de de l'Université de Séville, de l'Université européenne des Canaries, de l'Université Pablo de Olavide et l'Université de Ferrare. Ce colloque a réuni des spécialistes du Portugal, de France, d'Italie et d'Espagne pour présenter les résultats de leurs recherches pour présenter les résultats de leurs recherches en relation avec les aspects théoriques et méthodologiques et les aspects théoriques et méthodologiques et les expériences pratiques de l'intégration de la dimension sociale dans la recherche et la gestion des paysages culturels.

De manière générale, ce forum a appelé à l'intégration de la dimension sociale dans tous les aspects de la recherche et du développement et de la gestion des paysages culturels, tant pour l'identification que pour la caractérisation et la gestion des paysages culturels, ainsi que pour la définition et l'application d'objectifs de qualité paysagère. Dans ce contexte, la dimension sociale a été entendue comme l'ensemble des aspects qui concernent l'interaction entre la société et les paysages, tant pour le passé que pour le présent, incluant les aspects perceptifs, sensoriels et émotionnels, les représentations sociales et la participation active des populations à leur recherche et à leur gestion.

En conséquence, la présente Déclaration est rédigée en mettant particulièrement l'accent sur les paysages culturels, ceux qui sont

reconnus pour leurs valeurs patrimoniales par les administrations ayant des compétences dans le domaine du patrimoine culturel bien que ses signataires comprennent que ses considérations pourraient être étendues à tous les paysages. Elle est également conforme aux principes qui ont été reflétés dans les accords internationaux précédents sur cette question, parmi lesquels on peut citer les suivants :

a) *Recommandation R(95) sur la conservation des sites culturels intégrée aux politiques du paysage* (Conseil de l'Europe, 1995) en ce qui concerne la définition des zones de paysage culturel (article 1), la participation effective de la population aux processus d'évaluation et de gestion du paysage (article 4.4.viii) et l'intégration de la compréhension de la façon dont le paysage a été perçu dans l'histoire des programmes éducatifs (article 9.2.c).

b) *La Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement* (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, 1999), dans la mesure où elle considère l'état des sites et bâtiments culturels comme faisant partie de l'information environnementale dans la mesure où ils sont ou peuvent être altérés par l'état des éléments de l'environnement (article 3c).

c) *Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage* (Conseil de l'Europe, 2000) en ce qui concerne l'importance accordée à la perception du public dans la définition du paysage (article 1) et à la participation du public à la formulation et à la mise en œuvre des politiques du paysage (article 5c), notamment dans la définition des objectifs de qualité du paysage (article 6.2.D).

d) *La Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société* (Conseil de l'Europe, 2005), en ce qui concerne le droit de la

société au patrimoine culturel qui imprègne toute la Convention, en particulier l'article 4, et la participation démocratique à tous les aspects liés à sa connaissance et à sa gestion (article 12).

e) *Déclaration de Xi'an sur la conservation du contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux, sites et des patrimoniaux* (ICOMOS, 2005) qui considère qu'ils tirent leur sens et leur caractère distinctif de la perception de leur valeur sociale, spirituelle, historique, artistique, esthétique, naturelle, scientifique ou d'une autre nature culturelle (Art.2)

f) *Charte culturelle ibéro-américaine* (OEI, 2006), qui se base sur une série de principes dont la participation des citoyens comme aspect essentiel pour le développement des cultures.

g) *Résolution du Parlement européen du 8 septembre 2015, vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen* (Parlement européen, 2015), qui soutient la conception de nouveaux modèles de gouvernance participative pour sa gestion (articles 14 à 21).

h) *Recommandation (2017)1 du Conseil des ministres aux États membres sur la stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXIe siècle* (Conseil de l'Europe, 2017), qui consacre la section VI.I. aux relations entre le patrimoine et la société et à la gouvernance participative pour la transmission des valeurs démocratiques et la bonne gestion.

i) *Les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial naturel et culturel* (Unesco), qui encouragent la participation des communautés locales et des autres parties prenantes à la préparation des listes indicatives (Art. 64); aux plans de gestion (Art. 111a) ; à l'utilisation durable des biens (Art. 119) ; à la préparation des propositions d'inscription (Art. 123) ; aux objectifs de promotion du soutien à la Convention (2011d) et aux activités éducatives (Art. 220).

De même, elle soulève l'intégration des perceptions et l'association d'idées et les connexions visuelles dans les plans de gestion, en considérant un environnement qui peut aller au-delà de la zone tampon des sites déclarés (Art. 112).

Sur la base de ces principes, du contexte scientifique et technique des signataires de la présente Déclaration et dans le cadre de la nécessaire mise en œuvre des accords internationaux mentionnés ci-dessus, il est convenu de soumettre les recommandations suivantes au Conseil de l'Europe et au Centre du patrimoine mondial:

1. Considérer la position de toutes les parties prenantes dans la recherche et la gestion des paysages culturels.

Il est nécessaire d'identifier correctement toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des projets de recherche et de gestion des paysages culturels, tant celles qui représentent des positions majoritaires que minoritaires, ainsi que leur capacité d'influence, en essayant toujours d'intégrer tous les acteurs présents. Dans cette tâche, l'élaboration d'une carte des acteurs reflétant leur structure sociale, leurs relations et leurs intérêts est donc le point de départ.

2. La connaissance des perceptions et des représentations sociales des paysages culturels

La connaissance des perceptions et des représentations sociales des paysages culturels est un impératif, non seulement pour la connaissance elle-même, mais aussi pour l'application de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, qui intègre les aspects perceptifs

dans sa propre définition. Les instruments pour obtenir cette connaissance sont variés et doivent se baser sur l'application de techniques tant quantitatives que qualitatives par du personnel technique spécialisé, en tenant toujours compte des différentes positions discursives et sans ignorer les points de convergence ou de divergence entre les agents. Il faut également tenir compte du fait que les perceptions comprennent le local et l'étranger, le collectif et l'individuel, le passé et le présent, l'émotionnel et le sensoriel, et que toutes peuvent se refléter dans les images projetées par l'art, la littérature, la promotion touristique, les médias, les réseaux sociaux, le monde universitaire et les institutions, entre autres.

3. Assurer le développement de la recherche sur la dimension sociale du paysage.

Le développement de la recherche innovante sur tous les aspects liés à la dimension sociale des paysages culturels renforcera l'expertise dans l'application de méthodes et de techniques pour leur analyse et leur application dans la recherche et la gestion des paysages culturels. La recherche scientifique interdisciplinaire, transnationale et publique et les événements scientifiques/techniques seront encouragés pour favoriser l'échange d'idées et d'expériences.

4. Intégrer les perceptions et représentations sociales dans les politiques et stratégies paysagères

Chaque niveau politique (international, national, régional ou local) et sectoriel (culture, environnement, tourisme, aménagement urbain et

régional, agriculture, industrie et énergie) doit développer des normes et stratégies de paysage culturel prenant en compte la diversité des points de vue, c'est-à-dire des perceptions et des représentations sociales des paysages, ainsi que de l'ensemble des propositions associées à chacun d'eux.

5. Assurer l'intégration de la dimension sociale dans les politiques territoriales.

Toutes les politiques liées à l'aménagement du territoire, à l'agriculture, aux infrastructures, à l'urbanisme, à l'énergie, au tourisme, à l'environnement et au patrimoine naturel et culturel ayant des compétences dans la gestion des paysages culturels doivent inclure leur dimension sociale afin d'améliorer leur protection, leur gestion et leur aménagement par des actions concertées. C'est la seule façon de jeter les bases d'une gouvernance réelle et efficace des paysages culturels.

6. Sensibiliser à l'importance des valeurs paysagères dans la qualité de vie et le renforcement des cultures locales.

Une gestion efficace suppose que les parties prenantes - populations locales et de passage, associations, établissements d'enseignement, élus locaux, professionnels et société civile en général - disposent des compétences nécessaires, tant pour servir de point focal à diverses opérations de collecte d'informations sur les perceptions et les représentations sociales des paysages culturels, que pour définir des objectifs de qualité paysagère et participer à leur mise en œuvre et à leur suivi. seguimiento.

7. Sensibiliser, former et éduquer pour préserver les paysages culturels et promouvoir une culture du paysage attentive à leurs valeurs.

Il est nécessaire d'inclure dans les plans de communication et les programmes de formation et d'éducation des contenus relatifs aux valeurs patrimoniales matérielles et immatérielles des paysages culturels, afin d'encourager leur respect, tant par les populations locales que par ceux qui sont chargés de leur gestion ou qui y exercent des activités économiques, notamment celles liées au tourisme et aux autres loisirs.

8. Promouvoir une participation sociale effective

La participation sociale est devenue un principe indispensable pour toute action en faveur du maintien ou de l'amélioration de la qualité des paysages. Contrairement à d'autres biens du patrimoine culturel, les paysages culturels sont transformés et doivent être pilotés dans le changement en développant les outils nécessaires. Les processus participatifs peuvent être appliqués tant pour l'identification et la caractérisation des paysages culturels que pour l'étude des perceptions et des représentations sociales ou la définition et le suivi des objectifs de qualité paysagère, en tenant toujours compte des différentes positions et points de vue découlant des caractéristiques spécifiques de la structure sociale et économique existante dans chaque cas.

SIGNATURES

Juan José Primo Jurado. Instituto Andaluz del Patrimonio Histórico (Directeur)

Ramón A. Pico Valimaña. Escuela Técnica Superior de Arquitectura de la Universidad de Sevilla (Directeur)

Blanca del Espino Hidalgo. Centro de Documentación y (Chef)

Instituto Andaluz del Patrimonio Histórico (Laboratorio de Paisaje Cultural)

Silvia Fernández Cacho

Isabel María Durán Salado.

José Manuel Díaz Iglesias

Jesús Cuevas García

José María Rodrigo Cámara

Universidad de Sevilla

María Jesús Albarreal Núñez. Escuela Técnica Superior de Ingeniería de la Edificación.

Víctor Fernández Salinas. Departamento de Geografía Humana.

Mar Loren Méndez. Departamento de Historia, Teoría y Composición Arquitectónica.

Federico Pozo Cuevas. Departamento de Sociología.

Adrián Rodríguez Segura. Departamento de Historia, Teoría y Composición Arquitectónica.

Università Cà Foscari di Venezia

Francesco Vallerani. Dipartimento di Economia.

Universidad de Lisboa

Rosario Oliveira. Instituto de Ciências Sociais.

Universidad Europea de Canarias

Elena Pérez González. Facultad de Ciencias Humanas.

Centre National de la Recherche Scientifique et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Yves Luginbühl. Unité Mixte de Recherche Laboratoire Dynamiques Sociales et Recompositions des Espaces.

Università degli Studi di Ferrara

Francesca Leder. Dipartimento di Architettura.

Consejo Superior de Investigaciones Científicas (Instituto de Ciencias del Patrimonio)

César González Pérez

Patricia Martín Rodilla

Junta de Andalucía y Universidades Públicas de Andalucía

(Centro de Estudios Paisaje y Territorio)

Juan José Domínguez Vela

Irena García Vázquez

Jesús Rodríguez Rodríguez

Carmen Venegas Moreno

Universidade do Minho

Rebeca Blanco Rotea. Laboratório de Paisagens, Património e Território.

Universidad Complutense de Madrid

Alicia Castillo Mena. Grupo de Investigación Gestión del Patrimonio Cultural.

Universidad Politécnica de Madrid

Nicolás Mariné Carretero. Grupo de Investigación Paisaje Cultural.

Universitat Politècnica de Catalunya

Joaquín Sabaté Bel. Laboratorio Internacional de Paisajes Culturales.

Observatori del Paisatge de Catalunya

Pere Sala i Martí. Direcció.

Professionnels

Chiara Spadaro. Anthropologue.

Ana Coronado Sánchez. Architecte.

Francesca Eugenia Damiano. Architecte.



Le Projet PAYSOC (RTI2018-096611-B-100) a été financé par le MCIN/AEI/10.13039/501100011033 et par le FEDER «Une manière de faire l'Europe»